

## **Contribution de la Franche-Comté au Plan « Ambition Bio 2017 »**

### **ELEMENTS DE CONTEXTE :**

Lors des Assises nationales de l'agriculture biologique du 10 octobre dernier, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a confirmé sa volonté de **donner un élan supplémentaire au développement de l'agriculture biologique**. Cette orientation a été reprise dans la feuille de route 2013 pour la transition écologique, adressée par le Premier ministre au ministre en charge de l'agriculture, qui a notamment pour objectif de doubler les surfaces en agriculture biologique d'ici 2017. Le programme Ambition bio 2017 s'intègre aussi dans une démarche plus globale lancée par le Ministre de l'agriculture, le projet agro-écologique pour la France.

Pour l'élaboration de ce plan « Ambition bio 2017 », une **large concertation** a été mise en œuvre dans les régions. Les contributions régionales consistent à **proposer des stratégies et des actions** à conduire pour développer l'agriculture biologique, en s'appuyant sur le bilan du programme précédent « agriculture biologique : horizon 2012 ».

**La réflexion régionale qui vient d'avoir lieu, co-pilotée par l'Etat et la Région**, a abouti à la contribution de la Franche-Comté au programme national, qui est synthétisée dans ce document.

### **METHODOLOGIE RETENUE ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION REGIONALE**

En Franche Comté, il existe **deux acteurs majeurs qui œuvrent au développement de l'agriculture biologique**. Le réseau des **Chambres d'agriculture** d'une part, et une interprofession dénommée **INTERBIO** d'autre part, qui intègre le groupement régional des agriculteurs bio (GRAB) dans son collège producteurs.

La concertation « Ambition bio 2017 » s'est mise en place dans un contexte d'élection dans les chambres d'agriculture. Cela a joué sur la méthodologie qui a été retenue pour l'exercice. En accord avec la Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté et Interbio, la méthodologie suivante a été choisie :

- **Une phase de consultation écrite (février 2013)**

Cette consultation a été lancée sur la base du cadre de questionnement national. Pour optimiser le taux de retour, ce cadre a été légèrement simplifié et l'ensemble des éléments de bilan du plan précédent ont été joints en annexe sous forme de tableau.

Plus d'une soixantaine de questionnaires ont été envoyés à des acteurs très variés (syndicats de producteurs bio, collectivités, services de l'Etat, établissements de formation, organisations

professionnelles et syndicales agricoles, opérateurs économiques bio et conventionnels, chambres consulaires, associations de consommateurs,...

A l'issue de cette consultation, **la DRAAF a pu recueillir douze questionnaires (et également des retours plus informels par mails ou par téléphone)**, provenant des organismes suivants :

- **Organisations agricoles (professionnelles, interprofessionnelles ou syndicales)** : un questionnaire collectif issu de groupes de travail INTERBIO/GRAB/GAB, un questionnaire de la chambre régionale d'agriculture et un questionnaire de la chambre inter départementale d'agriculture du Doubs/Territoire de Belfort.
- **Organismes de formation** : un questionnaire provenant des ENIL de Mamirolle et Poligny, un questionnaire provenant du chef de projet circuits courts et restauration collective de l'EPLFPA de Montmorot et Mancy (39), une contribution de la fédération régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) et une contribution du service régional de la formation et du développement de la DRAAF
- **Collectivités** : une contribution du Conseil général de Haute-Saône et une de la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB)
- **Autres contributions** : Un questionnaire provenant de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, un questionnaire de l'association France Nature Environnement et un questionnaire de Terre Comtoise (coopérative agricole Franc Comtoise)

Des avis divers ont ainsi pu être recueillis. Il est intéressant de constater que les contributions émanent du monde de la production agricole, incluant une contribution d'un opérateur économique, mais également du monde de la formation, du milieu associatif, des collectivités territoriales,...

- **Une conférence régionale (12 mars 2013) intégrant une phase de travail en ateliers**

Cette conférence s'est tenue dans les locaux du Conseil régional de Franche-Comté. La DRAAF a réalisé préalablement une synthèse de l'ensemble des contributions écrites recueillies. Cette synthèse, qui a permis de faire ressortir, pour chaque axe du plan, les consensus et les divergences d'opinions, a servi de base de discussion pour le travail en ateliers.

Elle s'est réunie le 12 mars 2013 et a rassemblé 70 participants. Après une ouverture de la matinée par Sophie Fonquernie, Vice-Présidente du Conseil régional et par le DRAAF, un état des lieux du développement de l'agriculture biologique en Franche-Comté et des illustrations d'actions conduites dans le cadre du précédent plan ont été présentés par le pôle bio (Interbio et la Chambre régionale d'agriculture).

Un travail en ateliers a ensuite été mené. Trois ateliers se sont tenus, sur les thématiques suivantes :

- Développement de la production et de la consommation
- Structuration économique et territoriale des filières
- Recherche & développement et formation

Chaque participant aux ateliers avait entre ses mains la synthèse des consultations écrites effectuée par la DRAAF qui comprenait des éléments transversaux à tous les ateliers (regard

synthétique actuel et prospectif) mais surtout les éléments propres à la thématique abordée.

Pour clore la séance de travail, les échanges qui avaient eu lieu au sein de chaque atelier ont été restitués par un rapporteur choisi parmi les professionnels de l'agriculture biologique.

Les éléments présentés ci-dessous sont le résultat des remontées issues de la consultation écrite, et du travail mené par la suite en ateliers le 12 mars. Il est à noter que certains aspects qui faisaient partie de la consultation écrite n'ont pas été abordés en ateliers. C'est le cas notamment de l'axe 6 du plan « Ambition Bio 2017 » qui traite des évolutions souhaitées de la réglementation. Cet axe relève plutôt du niveau national et il n'a pas été jugé opportun de le traiter en ateliers à l'échelle régionale.

Enfin, par rapport au document de cadrage national qui doit être utilisé pour la restitution, quelques petits aménagements ont été faits : la trame de restitution retenue est celle qui a fait l'objet de la consultation écrite (c'est-à-dire qu'elle est très légèrement simplifiée par rapport à la version nationale) et les éléments de bilan du plan précédent ont tous été regroupés sous forme de tableau en annexe.

## **REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI EN FRANCHE-COMTE**

### **Dynamique de développement de l'agriculture biologique au cours des dernières années ?**

**Un consensus se dégage à l'issue de la concertation** : la **dynamique globale est faible**, malgré une période récente de conversion assez active.

La **dynamique est très variable d'une filière à l'autre**, et donc d'un territoire à l'autre car certaines filières (AOP Comté, AOC viticoles,...) ne sont présentes que sur une partie du territoire.

Le développement de l'agriculture biologique est très difficile pour les filières Grandes Cultures, Lait standard et Viande.

La filière biologique Lait AOP a fait l'objet d'une bonne dynamique de développement dans le passé, mais cette dernière tend à se ralentir actuellement. Seules quelques conversions ont été observées ces deux ou trois dernières années.

Enfin, les filières viti-viniculture ainsi que certaines petites filières (Plantes à parfums, aromatiques et médicinales, horticulture, maraichage,...) font preuve actuellement d'une très bonne dynamique de développement.

### **Facteurs ayant permis cette dynamique ?**

Des **facteurs historiques** expliquent en partie cette dynamique. Des opérateurs privés (Fromagerie PETITE, Minoterie Dornier,...) ont cru très tôt dans le potentiel de l'agriculture biologique et ont mis de l'énergie et des moyens financiers pour développer des filières bio.

Aujourd'hui, d'autres facteurs régionaux se sont ajoutés : on peut citer notamment les **outils de formation dédiés** spécifiquement au bio (BTS viti-oeno, formations en maraichage bio et en horticulture ,...).

Enfin, les **conditions de marché** ont parfois été des facteurs de développement des filières bio (crise du lait standard notamment).

### Freins au développement de l'agriculture biologique ?

Si le **contexte de marché** a pu être un facteur de développement de l'agriculture biologique pour certaines filières, il reste un **frein majeur** pour d'autres. Dans la filière grandes cultures notamment, le principal frein à la conversion reste le contexte de marché très favorable en conventionnel.

La taille de certaines filières rend leur structuration difficile (problème de **masse critique**). Or le développement de l'agriculture biologique passe nécessairement par une structuration des filières.

Des **installations en bio mal préparées** ont pu par le passé faire une **mauvaise publicité** de ce mode de production.

Pour certaines filières, **l'accompagnement technique et la recherche-développement** sont **insuffisants** pour espérer un développement significatif de la production.

Enfin, le **manque d'outils de transformation dédiés** est parfois également évoqué comme un frein au développement de l'agriculture biologique.

### REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTE : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Il semble impossible de définir une stratégie unique pour développer l'agriculture biologique en Franche-Comté. Les stratégies évoquées consistent à décliner **des objectifs propres à chaque filière**. Ces derniers dépendent :

- Des outils existants (formation, recherche-développement, entreprises de transformation,...)
- De la structuration qu'il est possible d'atteindre en région (problème de masse critique, d'atomisation des producteurs, des transformateurs, des distributeurs,...)
- Du contexte de marché (différentiel prix produit conventionnel / produit bio, analyse de l'offre et de la demande,...)
- Des possibilités de développer la transformation pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire

Certains **objectifs chiffrés** ont été annoncés par INTERBIO et le GRAB à l'occasion du travail de concertation en région. Il pourrait s'agir d'ici 2017 de :

- Doubler la surface cultivée en **grandes cultures bio**,
- doubler les volumes de **lait standard bio** collectés (100 millions de litres contre 50 actuellement),
- augmenter la quantité de lait produite de 30% de **lait AOP bio**.

## **AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION**

---

### **1.1 Aides financières aux producteurs : sont-elles adaptées ?**

(Conversion / maintien / Aide à la certification / Crédit d'impôt / Exonération de taxe foncière)

Et que faut-il changer ?

(Rester sur des aides à la surface ou pas ?, évolution dans le temps ?, mise en place d'aides sur les filières, si oui, lesquelles ? articulation entre le national et le régional, et avec les aides non ciblées bio ?, faut-il des aides ciblées sur des territoires ex. à enjeux eau, biodiversité ?

**Les aides financières à la production sont jugées opportunes** par l'ensemble des acteurs consultés. Elles se justifient par l'investissement, la prise de risque et par le manque à gagner pendant la phase de conversion. Sur la thématique des aides financières aux producteurs, la concertation régionale a permis de faire ressortir les propositions suivantes :

#### **Aide à la conversion :**

- il est nécessaire de verser une aide plus importante pendant les 2-3 premières années, même si cela doit se faire à enveloppe globale constante (avec donc une diminution de l'intensité de l'aide les dernières années).
- certains acteurs préconisent une augmentation de l'aide.
- il serait préférable de basculer l'aide sur le 2ème pilier (après abondement de ce dernier). En effet, l'application d'un coefficient stabilisateur sur le premier pilier donne moins de lisibilité aux producteurs et peut donc constituer un frein aux conversions.
- Les modalités d'attribution de l'aide pourraient être améliorées : des propositions ont été faites pour passer à un système qui concentre les aides sur les premiers hectares pour favoriser les petites exploitations, ou qui plafonne les aides par actif pour préserver l'emploi.

#### **Aide au maintien :**

- L'aide est jugée insuffisante pour certaines productions : une modulation pourrait intervenir selon le différentiel de prix constaté entre le conventionnel et le bio.
- Il serait bon d'augmenter le montant d'aide sur les premiers hectares de chaque exploitation pour favoriser le maintien de petites exploitations.
- Comme pour l'aide à la conversion, un plafond par actif pourrait être utilement appliqué.

#### **Aide à la certification :**

- Cette aide est à conserver.
- Elle pourrait être étendue à la transformation de produits bio, ce qui serait un levier intéressant pour structurer les filières.
- La question d'en faire supporter tout ou partie du coût à d'autres acteurs qu'aux producteurs a été posée.

#### **Crédit d'impôt :**

- Son effet a été jugé insuffisant. Pour autant, il conviendrait de le conserver sauf si d'autres aides sont amenées à augmenter significativement.
- Cette aide entre dans le champ des aides de faibles montants ou aides « de minimis ». C'est très contraignant (plafond de 7 500 € sur 3 années glissantes) et cela ne permet pas toujours aux producteurs de toucher la totalité de ce qui leur serait attribuable.

**Autres aides (PAC, DPU, PVE, ...) :**

- pour les dispositifs d'aides aux investissements, il faudrait donner la priorité aux exploitations performantes au regard de l'environnement (dont font partie les exploitations en agriculture biologique).
- Il n'existe pas assez de « bonus bio » dans la PAC : il faudrait réorienter les politiques d'aides pour les rendre cohérentes avec les objectifs de développement de l'agriculture biologique.
- PVE (plan végétal pour l'environnement) : il faudrait permettre le financement de matériels spécifiques pour l'agriculture bio, et donner une priorité aux exploitations en bio et/ou leur offrir un taux d'aide supérieur.

**1.2 Installation / transmission des fermes** : quelles sont les spécificités liées au mode de production bio ? que faudrait-il faire pour faciliter l'installation et la transmission ?

**Les terres en production biologique doivent rester en bio dans la mesure du possible.** Ainsi, il faut veiller à la transmission des exploitations pour maintenir et pérenniser les filières en place, notamment pour les filières les plus fragiles car reposant sur peu de producteurs.

Les propositions suivantes ont été avancées :

- Il faudrait veiller à **assurer un très bon suivi des exploitations bio à transmettre dans les 5 ans.**
- Une **bonification des aides à l'installation** pour le bio serait souhaitable
- Il reste des dispositifs à imaginer pour sécuriser les transmissions (système de garantie notamment)

**1.3 Accès au foncier** : qu'est-ce qui est fait ? et si ce n'est pas fait, qu'est-ce qui bloque ? (Prise en compte d'éléments sur l'AB dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER)

Les différents acteurs de la concertation régionale autour du plan Ambition Bio 2017 sont d'accord pour considérer que **les zones périurbaines doivent faire l'objet d'une attention particulière.** Dans ces zones, les tensions sont fortes sur un foncier agricole qui peut accueillir des productions répondant à une demande d'alimentation de proximité.

Il convient de **donner un accès prioritaire au foncier aux producteurs en bio** par la mobilisation de divers outils (schéma directeur départemental des structures, SAFER, réserves foncières ...).

Enfin, il faut **favoriser et faciliter la mise en œuvre des baux environnementaux**.

**1.4 Accompagnement / conseil à la production** : comment mieux accompagner la conversion ? comment améliorer les réseaux de conseil ?

**Un CONSENSUS se dégage** : Il faut davantage d'accompagnement technique et de conseil.

**Mais des divergences régionales existent sur la façon d'y parvenir**. Un appui technique assuré par des techniciens spécialisés bio est indispensable pour certains (en complément d'un appui technique effectué par des techniciens mixtes) alors qu'il est possible pour d'autres d'imaginer uniquement un conseil technique mixte bio/conventionnel.

Tous les acteurs considèrent par ailleurs que l'appui technique mixte présente l'intérêt de conserver des liens forts indispensables entre les producteurs bio et conventionnels. Il est fondamental de ne pas opposer ces deux types d'agriculture.

Des propositions ont été formulées. Elles consistent à :

- mettre en place un **parcours de formation-conseil obligatoire** pour les installations et les conversions.
- assurer un **lien très étroit entre appui technique et structuration / animation des filières**.

**1.5 Sensibilisation à l'AB des producteurs conventionnels** : que faudrait-il faire ?

Sur les territoires à fort enjeu, l'implication des élus, des opérateurs économiques et des partenaires est nécessaire. **La sensibilisation à la bio ne peut pas être uniquement l'affaire des acteurs des filières bio**.

Il est fondamental également de **communiquer sur les résultats économiques, techniques et environnementaux des productions bio** et pas uniquement sur l'image de la bio.

Certaines idées reçues sur la bio (mauvaise rentabilité, mauvaises performances techniques, ...) sont ancrées dans le monde de l'agriculture conventionnelle et la meilleure façon de les combattre est de mettre en place des référentiels techniques qui montrent des exploitations bio performantes.

## **AXE 2 : STRUCTURATION DES FILIERES (EN TERMES ECONOMIQUES ET TERRITORIAUX)**

---

**2.1 Stratégie pour structurer les filières** : comment mieux organiser les filières ?

(Échelle pertinente ? national, régional, interrégional, exemple d'outils ou de structuration de filières réussis ? Besoins en termes de financement ?, Accompagnement de la structuration des filières (qui ; comment) ? Coordination des projets filières (qui ; comment) ?

**Lors de la concertation régionale, un consensus s'est dégagé** autour de deux aspects :

- La structuration des filières bio franc-comtoises passera par une plus grande **autonomie protéique** des exploitations. La Franche-Comté a notamment une vraie carte à jouer autour du développement de la luzerne, du soja,...
- La structuration de la filière majoritaire (filiale Laitière) nécessite un **travail important sur la question de la collecte** (atomisation des producteurs sur certains territoires,...)

Pour parvenir à structurer les filières bio, deux visions différentes, mais qui ne sont pas forcément contradictoires, ont été exprimées :

- La première considère que la structuration serait grandement facilitée si l'on s'appuyait **sur les filières existantes en créant à l'intérieur de chacune d'entre elles un secteur bio**. L'échelle de travail serait naturellement adaptée à chaque filière (inter-régionale par exemple pour la filière céréales en lien avec le moulin d'Aiserey en Côte d'Or). Dans cette vision qui représente une diversification des filières existantes vers la bio, la contractualisation est présentée comme un outil fondamental. Elle permet de sécuriser les producteurs et les transformateurs en leur donnant de la lisibilité.
- La seconde vision considère que c'est le **développement de la consommation** qui s'il est massif amènera à **structurer les filières bio pour répondre à la demande**. Partant du principe que le différentiel prix entre le conventionnel et le bio est le principal, voire le seul frein à la consommation de produits bio, il faut des mesures pour baisser le prix des produits bio (sans baisser le revenu des producteurs, en passant par des aides directes plus fortes).

Au-delà de ces deux visions, d'autres facteurs limitant la structuration des filières bio ont été évoqués, tel que la capacité de transformation en région (besoin de conserver et même d'augmenter les aides du fonds avenir bio et de diriger les aides aux industries agroalimentaires en priorité vers la bio) ou le travail d'animation par l'interprofession (besoin de plus de crédits pour assurer l'animation des filières en cours de structuration).

**2.2 Circuits de distribution** : quels sont les leviers à mobiliser (nationaux/ régionaux/ interrégionaux) pour accompagner le développement de la bio ? Pour quels marchés ?

Deux pistes de travail sont ressorties :

- Il faut utiliser les circuits de distribution existants plutôt que d'en créer de nouveaux, et leur intégrer des produits bio. C'est la seule façon de réaliser des économies d'échelles.
- Un travail important est à mener entre producteurs et distributeurs sur la question de la logistique. Les filières bio sont bien souvent de petites filières en volume. Ce travail logistique doit permettre d'assurer un regroupement de l'offre de façon à assurer une régularité des approvisionnements, facteur indispensable pour pérenniser les circuits de distribution.

**2.3 Connaissance des filières et des marchés** : quels besoins en termes d'infos sur les marchés ? quelles sont les pistes d'amélioration des systèmes d'information en région ?

Tous les acteurs consultés dans le cadre de la concertation régionale considèrent qu'il est nécessaire de créer un **observatoire des marchés**



Certains estiment que c'est la mission de l'Etat, d'autres considèrent que c'est plutôt aux acteurs des filières bio de le prendre en charge.

D'autres pistes ont été évoquées :

- Vérifier que toutes les enquêtes existantes sur les produits et marchés permettent bien de faire la distinction entre conventionnel et bio.
- Créer une commission bio au sein de chaque interprofession.
- Compléter les outils de communication existants en région (j'achète bio en FC, annuaire Agence Bio,...) par un annuaire des distributeurs bio

**2.4 Autres outils** : Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ?

Des systèmes restent à concevoir pour encourager la contractualisation dans les filières « difficiles » à convertir au bio (grandes cultures, viande,...).

Il faut également trouver des outils pour aider les transformateurs à se diversifier vers la bio ( une bonification des aides aux investissements matériels dédiés au bio par exemple). Dans la filière laitière AOP notamment, il faudrait amener les fruitières du Doubs à entrer dans une logique de production mixte (bio et conventionnel). Il existe des producteurs prêts à passer au bio mais qui n'ont pas la possibilité de voir leur lait transformé en bio et il est illusoire (et peut être pas souhaitable si certains producteurs n'y sont pas prêts), de penser qu'un nombre important de fruitières puissent se convertir totalement au bio dans les prochaines années.

## **AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION**

**3.1 Stratégie pour développer la consommation** : quelles actions publiques mettre en place ? Pour quel(s) marché(s) (direct, national, export) ? Et si on veut développer la bio dans le cadre des politiques sociales et éducatives ?

Un **consensus** se dégage autour de la nécessité de **mener une politique de sensibilisation grand public**, avec une attention particulière pour les enfants. Il convient de sensibiliser sur le produit bio (goût, effet direct sur la santé) mais également sur le mode de production (préservation de l'environnement, effet indirect sur la santé, aspects sociaux et sociétaux, ...).

Le **facteur prix** est également jugé comme étant fondamental : il faudrait arriver à réduire le différentiel entre produits bio et conventionnels, en jouant sur l'optimisation des coûts de collecte et de distribution. Certains acteurs préconisent également la réduction de la TVA sur les produits bio.

**3.2 Restauration collective** : quelles actions pour développer la consommation de produits bio et locaux selon les types de restaurants collectifs publics ? Faut-il développer des actions sur d'autre type de restaurants hors domiciles (commerciaux, d'entreprise, ...) ?

L'ensemble des contributeurs a reconnu l'**importance des appels d'offre**. Il conviendrait :

- De mener des actions pour **organiser et regrouper l'offre** de façon à faciliter les réponses aux appels d'offre

- de **proposer un appui aux démarches administratives** pour les producteurs
- de **sensibiliser les collectivités** aux possibilités offertes par les marchés publics (critères environnementaux notamment).

D'autres propositions ont été formulées. Elles consistent à :

- A appuyer les producteurs pour sécuriser les approvisionnements (aspects prix, volumes et régularité de l'offre).
- Retrouver et développer des compétences dans les cuisines pour travailler des produits bruts.
- Fixer des obligations d'approvisionnement (20% de bio et local) pour toutes les formes de restaurations collectives.

**3.3 Achats des ménages** : Idées d'actions innovantes pour développer la consommation ? pour quels circuits de distribution (grandes surfaces, magasins bio, vente directe, ...) ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, ... ?)

**Tous les acteurs de la concertation régionale partagent le constat que pour développer la consommation des ménages, le prix des produits bio doit être abordable.** Il serait également bon de multiplier les points de vente et de les faire connaître.

**Sur la façon de faire, il existe une divergence de points de vue. Deux sensibilités différentes se sont exprimées :**

- **Des aides publiques doivent intervenir pour faire évoluer le différentiel prix entre les produits conventionnels et les produits issus de l'agriculture biologique.** Les partisans de cette solution considèrent que les producteurs bio doivent être rémunérés car ils évitent à la société des coûts importants de dépollution de l'air, des eaux et des sols. Les ménages veulent du bio mais ne peuvent/veulent pas payer plus cher. Une baisse de la TVA est proposée pour réduire le prix. Comme les aides n'ont pas vocation à aller jusqu'à un alignement du prix du bio sur celui du conventionnel, il faut en parallèle communiquer sur les conséquences de l'achat de produits bio (impact favorable sur l'environnement et par conséquent effet indirect sur la santé) et non pas sur la seule qualité du produit bio.
- **Le prix peut être baissé par la structuration des filières bio et des circuits de distribution.** C'est par la réalisation d'économies d'échelle, sans baisser les prix payés aux producteurs, que l'on rendra les produits bio plus accessibles aux consommateurs. Pour y parvenir, le bio ne doit pas être isolé dans les circuits de distribution mais au contraire apparaître comme un secteur complémentaire dans les réseaux existants.

**3.4 Actions de communication et d'information** : Quels besoins ? Auprès de quel public ? Faut-il agir auprès des prescripteurs (nutritionnistes, enseignants, programmes de l'éducation nationale) ... ?

**Les enfants** sont souvent cités comme un **public prioritaire** pour les actions de communication et d'information.

Les actions suivantes sont à envisager :

- communiquer sur le produit et ses avantages : goût, santé
- communiquer sur les effets du mode de production bio : impact environnemental et effet indirect sur la santé

- communiquer sur la justification du prix des produits bio (réalité des coûts de production, achat citoyen)
- relancer la marque Bio Comtois (pain)

## **AXE 4 : RECHERCHE – DEVELOPPEMENT (AMONT et AVAL)**

**4.1 Dispositifs de recherche** : Ce qui existe ? Les insuffisances ? Les priorités ? Avec quels acteurs développer ces éventuelles nouvelles recherches ?

L'objectif est de **mobiliser tous les acteurs et partenaires du monde de la recherche & développement autour de l'agriculture biologique.**

Cela passe notamment par un recensement **de tous les sujets de R&D fondamentaux pour le développement de la bio.** Des exemples ont été cités, et notamment :

- l'amélioration des matériels agricoles
- le développement de nouvelles variétés
- l'amélioration des pratiques (fertilisation, travail du sol, rotations,...)
- les cultures dérobées

Il faudrait également **augmenter les crédits alloués aux organismes de recherche** (ITAB notamment).

**L'intérêt des programmes de R&D collectifs est fréquemment relevé.** La plateforme ARTEMIS est appréciée parce qu'elle permet la mise en commun de moyens, et parce qu'elle implique les opérateurs économiques.

Enfin, si de nombreuses actions de R&D sont utiles pour soutenir le développement de la production agricole bio, il ne semble pas toujours pertinent de mener des programmes de R&D spécifiques sur le thème de la transformation des produits bio. Les problématiques sont souvent les mêmes que pour les produits alimentaires conventionnels.

**4.2 Transmission / Echanges avec le monde agricole et agro-alimentaire** : Comment faire ? A quel échelon ?

Cette question n'a fait l'objet d'aucune réponse écrite et n'a pas non plus été évoquée en atelier. Les relations entre le monde de la recherche-développement et le monde agricole et agroalimentaire ne semblent pas poser de problème.

**4.3 Comment encourager la R&D (recherche et développement) dans les entreprises ?** dans les entreprises de la filière bio ? dans la filière conventionnelle qui utilise des produits bio ?

Une des pistes envisagée consisterait à **décliner une approche spécifique bio dans les grandes thématiques de recherche-développement** (lorsque c'est pertinent). Cela permettrait de faciliter l'implication des entreprises des filières bio dans les programmes existants. Cela pourrait également donner envie aux entreprises des filières conventionnelles de transformer des produits bio.

Pour accompagner cette initiative, il serait bon de **communiquer largement** sur la réussite des projets de R&D bio qui sont terminés pour les valoriser auprès des entreprises.

**4.4 Conseil technique / développement** : Besoins ? Comment organiser la cohérence entre les acteurs ? Quelles actions au sein des fermes de démo ou expérimentales ? Diffusion mutualisation des connaissances ?

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion ? (notamment pour producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone périurbaine, projets innovants...)

Certains acteurs lors de la concertation régionale ont fait référence au modèle qui consiste à **confier le conseil technique aux opérateurs économiques**. Ce modèle a fait ses preuves dans l'agriculture conventionnelle. Il pourrait être appliqué à l'agriculture biologique.

## **AXE 5 : FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES**

---

**5.1 Comment renforcer la présence de l'AB dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole**, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Un **décalage** apparaît à l'issue de la concertation régionale **entre la réalité** de la prise en compte de l'agriculture biologique dans les formations **et la perception qu'en ont les acteurs et partenaires des filières bio**.

En effet, **l'agriculture biologique est aujourd'hui présente dans tous les référentiels de formation** et elle est **également bien représentée dans les ateliers technologiques et fermes des lycées agricoles**.

Pour autant, de nombreux avis ont été recueillis sur la nécessité de renforcer la présence de l'agriculture biologique dans les référentiels.

**Il convient donc avant tout de mieux communiquer sur la façon dont la bio est enseignée dans les établissements de formation.**

Par ailleurs, diverses propositions ont été faites :

- Augmenter les offres de formation spécifiques à la bio.
- Développer les liens entre l'enseignement agricole et le monde professionnel bio.
- Continuer à développer les expérimentations et la diffusion des techniques bio dans les établissements.

Sur ce sujet, et même si les efforts sont à poursuivre, des initiatives récentes sont à noter. La conférence régionale « agriculture biologique » s'est tenu en 2012 au lycée agricole de

Dannemarie sur la thématique de la formation, et la dernière journée thématique du pôle bio (baptisée « L'agriculture autrement ») s'est tenue au lycée de Montmorot sur la thématique de la luzerne.

### 5.2 Comment améliorer la **formation continue des enseignants** ?

La formation continue des enseignants à l'agriculture biologique existe déjà. Elle peut néanmoins être renforcée selon deux axes :

- Favoriser les échanges régionaux entre enseignants et acteurs bio
- Formaliser un réseau de compétences bio spécifiques identifiées au sein de chaque établissement d'enseignement.

### 5.3. Faut-il mettre en place des **formations spécifiques** pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Ce sujet a été l'objet de plusieurs commentaires visant à **mettre en garde contre une marginalisation de la bio**. Il faut veiller à conserver un échange entre les producteurs bio et conventionnels, comme entre les transformateurs de produits bio et conventionnels,...

Les formations non spécifiques à la bio permettent à des stagiaires par exemple d'échanger sur leurs pratiques.

**Néanmoins, il paraît nécessaire dans certains cas de promouvoir les formations spécifiques bio**. Un exemple cité consisterait à mettre en place une formation à destination des métiers de bouche pour apprendre à travailler les produits bio en respectant leurs spécificités.

Pour y parvenir, une priorité à la bio pourrait être donnée aux mesures de formation financées par des fonds européens (mesure 111A)

## AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

### 6.1 **Réglementation générale** : quels sont les sujets précis de la réglementation pour lesquels les spécificités de l'AB ne sont pas encore suffisamment prises en compte? Quelles solutions seraient pertinentes?

Quelques sujets ont été évoqués par des producteurs bio à l'occasion de cette concertation régionale :

- La réglementation liée à la **prime à l'herbe** rend difficile la **gestion des rotations**.
- **Contamination par les pesticides** des parcelles en bio : faudrait-il une réglementation spécifique ?
- **La production de semences fermières** devrait être autorisée. : la production de semences fermière est très importante pour maintenir l'autonomie et l'indépendance des producteurs ainsi que pour parvenir à réduire les coûts de production. Mais le sujet n'est pas spécifique à la bio ...

**6.2. Réglementation bio :** Besoins d'amélioration des outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) ? Filières non-couvertes par la réglementation sur lesquelles il faut travailler ? Points sur lesquels la réglementation est un frein ou un avantage au développement de l'AB ?

Pour répondre aux enjeux actuels en terme de protection de l'environnement, et particulièrement sur les zones de captage, il conviendrait de **favoriser le passage au bio partiel.**

Par ailleurs, d'une manière générale, **les producteurs bio regrettent l'assouplissement du cahier des charges** suite à l'harmonisation européenne. Cet assouplissement risque d'entraîner une multiplication de cahiers des charges privés (de marques) et de perdre en lisibilité auprès des consommateurs.

## **V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »**

### **Gouvernance**

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Cette question a été peu traitée dans le cadre de la concertation régionale. Seules les remarques suivantes ont été formulées :

Les acteurs de la bio, et notamment les producteurs qui s'engagent dans la quasi-totalité des cas intégralement dans ce mode de production, doivent être entendus en priorité. **La FNAB et le SYNABIO semblent de très bons candidats pour piloter le développement de l'agriculture biologique au niveau national.** Les instituts techniques, les interprofessions et toutes les autres OPA doivent être des partenaires.

Par ailleurs, il est jugé souhaitable par les producteurs bio que les représentants professionnels des structures conventionnelles (Chambre d'Agriculture) qui œuvrent au développement de l'agriculture biologique soient eux-mêmes des acteurs des filières bio.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Cette question a fait l'objet d'un consensus : le **tour de table se limite trop souvent aux représentants des producteurs, aux OPA et aux financeurs (Etat et collectivités territoriales).** Pour développer l'agriculture biologique, il est indispensable d'**associer systématiquement au tour de table les opérateurs économiques** des filières, ainsi que des **représentants des consommateurs et des acteurs de la distribution.**

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Globalement, les différentes réponses obtenues en région à cette question préconisent de resserrer les liens entre acteurs du développement de la bio. C'est par le **développement de synergies** entre les actions initiées par les producteurs, les OPA, les opérateurs

économiques, les distributeurs et les représentants des consommateurs que l'agriculture biologique pourra se développer. **C'est donc le mode de gouvernance retenu qui permettra de développer de la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes.** Pour y parvenir, il faudra veiller à ne pas opposer agriculture biologique et agriculture conventionnelle.

### **Capitalisation et diffusion des projets exemplaires**

Deux projets menés en région pourraient être mis en avant :

- **La journée « Agriculture autrement »** organisée par le Pôle bio (Chambre régionale d'agriculture + Interbio-GRAG) est exemplaire dans le sens où elle se donne comme objectif de **créer des passerelles entre le monde bio et le monde conventionnel**. Elle est l'occasion de promouvoir des techniques bio qui peuvent favoriser les conversions mais qui peuvent également profiter à des agriculteurs conventionnels qui n'ont pas le souhait de se convertir mais qui souhaitent améliorer leurs pratiques. Les deux dernières éditions de cette manifestation annuelle ont porté sur la ré appropriation de l'agronomie et sur la luzerne.
- **La plate-forme d'innovation dans le domaine de l'agroenvironnement ARTEMIS**, qui a été citée précédemment, est unique en France. Initiée par le pôle de compétitivité Vitagora, en collaboration avec ses partenaires, ARTEMIS permet de développer des travaux qui s'articulent autour de trois axes majeures que sont l'amélioration du potentiel agricole et la réduction des intrants, le développement d'une agriculture de précision et l'amélioration de la qualité des productions agricoles vis-à-vis de l'attente des marchés. Cette plateforme inclue des parcelles bio et représente un exemple innovant de partenariat recherche & développement entre OPA et opérateurs économiques.

**Plan d'actions « agriculture biologique : Horizon 2012 »**

**REGION FRANCHE-COMTE : ELEMENTS DE BILAN**

**I LA CONVERSION ET LA PERENNITE DES EXPLOITATIONS**

Actions	Moyen	Suites données
<p align="center"><b>Promotion de conversions à l'agriculture biologique, dans les zones de captage de l'eau ainsi que dans les bassins versants en mobilisant notamment les Agences de l'eau .</b></p>	<p>- identifier les zones « prioritaires » pour la qualité de l'eau sur lesquelles le développement de l'agriculture biologique doit être encouragé (enjeu de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires, présence ou possibilités de débouchés....), en particulier les 507 aires d'alimentation de captage d'eau potable retenus comme prioritaires au titre des engagements du grenelle de l'environnement,</p> <p>- associer les Agences de l'eau afin d'optimiser et de coordonner les moyens mobilisés (notamment financiers) en faveur du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation des captages,</p> <p>- mieux intégrer la représentation de l'agriculture biologique dans la gouvernance des Agences de l'eau.</p>	<p><b><u>Dossiers labellisés par l'Agence de l'eau RMC lors de l'appel à projets de février 2009 et qui concernent des actions de conversion à l'AB</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassin versant de la source d'Arcier : diminution de l'emploi des phytosanitaires, développement de l'agriculture biologique et des circuits courts » (porteur du projet : Ville de Besançon). Objectif chiffré : 3 conversions, budget : 371 920 €</li> <li>• Développement des grandes cultures en agriculture biologique (porteur du projet INTERBIO). Objectif chiffré : 7000 ha de SCOP convertis, budget : 8,8 M€</li> <li>• Développement de la production de céréales biologiques dans les plaines céréalières de Franche-Comté (porteur du projet : Dijon céréales). Budget : 126 000 €</li> <li>• Étude de faisabilité et animation pour la création d'une pépinière et zone d'activités maraîchères en agriculture biologique (porteur : Grand Besançon). Objectif chiffré : 25 ha, 8 agriculteurs. Budget : 32 000 €</li> <li>• Création d'une pépinière agrobiologique du Pays Dolois (porteur : AMAP du Pays Dolois). Objectif chiffré : 7 à 8 agriculteurs installés, 20 ha. Budget : 309 000 €</li> <li>• Réduire la pression phytosanitaire sur la zone du Revermont grâce au développement de l'agriculture biologique, à la promotion d'une viticulture et d'une agriculture à faibles intrants, aux changements de pratiques des communes et des jardiniers amateurs (Porteur : Chambre d'agriculture du Jura). Objectif chiffré : 1140 ha, budget : 1,47 M€</li> <li>• Moins de phytosanitaires, plus de bio en Pays Vesoul - Val de Saône (Porteur : Pays de Vesoul Val de Saône) Objectif chiffré : 1306 ha, budget : 1,45 M€</li> <li>• Création d'une filière courte biologique : Sensibilisation+ création d'une légumerie+structuration filière en lien avec restauration collective+ volet social fort de l'association Elan. (Porteurs du projet : ville de Lons le Saunier + association ELAN). Objectif chiffré : 10 maraîchers, 18 ha. Budget : 292 500 €</li> </ul>



Favoriser le maintien en agriculture biologique des exploitations bio lors de leur transmission.	- évaluer les exploitations Bio en phase de transmission ou départ à la retraite	<p><b><u>Débat de la conférence régionale AB du 8 avril 2011 : Transmission des exploitations bio</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'une enquête réalisée par Interbio sur la situation des exploitations bio susceptibles d'être transmises prochainement.</li> <li>• État des lieux des réflexions de la SAFER sur la transmission bio et actions à mener pour favoriser la transmission des exploitations biologique.</li> <li>• Présentation de l'association Terre de Liens et des actions qu'elle entreprend en matière de transmission bio. Présentation d'exemples concrets en Franche-Comté.</li> <li>• Vision de la Chambre régionale d'agriculture sur les actions à mener pour favoriser la transmission des exploitations bio. Rôle que pourra jouer le pôle bio régional.</li> </ul> <p>La troisième conférence régionale « Agriculture biologique » du 8 avril 2011 aura permis d'insister sur le caractère déterminant de la transmission des exploitations bio pour la structuration des filières bio franc-comtoises. Les dernières années ont été caractérisées par une forte dynamique de conversion. Il faudra désormais accorder une attention toute particulière à la pérennisation des exploitations converties.</p>
Favoriser l'installation des agriculteurs en agriculture biologique	- identifier et évaluer les différentes pistes, notamment en terme d'accompagnement technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions financées par l'agence de l'eau RMC listées ci-dessus et qui favorisent l'installation en bio.</li> <li>• Travail de fond mené de longue date par Interbio, en collaboration avec le PRI : recherche de références techniques, organisation de journées techniques, de portes-ouvertes sur des exploitations bio,... Ce travail permet de déclencher des installations ou des conversions lorsque la conjoncture économique est favorable.</li> </ul> <p>A noter également la <b><u>mise en place en 2011 d'un pôle bio régional</u></b> qui comprend 8 agents, dont la gouvernance est partagée entre Interbio et la Chambre régionale d'agriculture, qui doit assurer la coordination de l'ensemble des moyens techniques mis à la disposition des agriculteurs bio.</p> <p>Ce pôle doit relever le challenge de favoriser la diffusion des techniques bio vers les agriculteurs conventionnels. Il sera un des moteurs de la dynamique d'installation ou de conversion à l'agriculture biologique.</p> <p>Parallèlement à la mise en place de ce pôle bio, la bio est entrée dans le réseau de fermes de références. Cette initiative devrait, par l'acquisition et la diffusion de références bio, favoriser l'installation ou la conversion en bio.</p>
Aider financièrement la conversion à l'agriculture biologique, le	- aides financières à la conversion et au maintien	<p>La mesure d'aide à la conversion à l'agriculture biologique (mesure 214D) a permis de verser 2,278 M€ de crédits FEADER sur la période <b>2007-2010</b>. A noter que 55% de ce montant a été versé sur la seule année 2010. 80% de la maquette prévisionnelle FEADER a pu être utilisée avant le basculement de cette mesure en 2011 sur le premier pilier de la PAC. L'aide au maintien (214E) quant à elle n'a jamais été ouverte en Franche-Comté.</p>

<p>maintien, la certification des exploitations, la diffusion des connaissances et des techniques via le FEADER</p>	<p>- aides à la certification (mesure 132)</p> <p>-aides à la diffusion de connaissances et de pratiques BIO (111B)</p>	<p><b>Bilan de la mesure 132 du FEADER</b> pour les années 2011 et 2012. (Avant cette date, cette mesure était gérée par le Conseil régional et n'était pas ouverte au cofinancement FEADER)  HORS LEADER : <b>2011</b> : 16 demandes pour un montant de FEADER de 7 633€  <b>2012</b> : 20 demandes pour un montant de FEADER de 9 361€  Territoire LEADER : 2 dossiers déposés en 2011 pour un montant FEADER de 1680€</p> <p><b>Bilan de la mesure 111B du FEADER</b>  (Ce bilan ne présente que les actions qui ont un lien avec l'Agriculture biologique) :  <b>2009</b> : Un dossier « découverte techniques et marchés bio » porté par INTERBIO (9 054€ de FEADER) et un dossier « Nouvelles pratiques » portant notamment sur l'héliciculture bio porté par le CFPPA de Chateaufarine (5 117€ de FEADER)  <b>2010</b> : Un dossier « Intercultures et couverts associés » porté par la Chambre d'agriculture de Haute Saône (6 619€ de FEADER)  <b>2011</b> : Un dossier « Mieux cultiver pour mieux manger » déposé par le CFPPA de Vesoul (4 125€ de FEADER), un dossier Ecophyto 2018 porté par la chambre régionale d'agriculture (13 793€ de FEADER) et un dossier « diffusion de techniques bio » porté par INTERBIO (20 246€ de FEADER)  <b>2012</b> : Un dossier « diffusion de techniques bio » porté par Interbio (17 809€ de FEADER)  <b>Soit au total sur 2009-2012 : 76 763€ de FEADER (et autant de cofinancement national)</b></p>
---	---	---

## II LA STRUCTURATION DES FILIERES

Actions	Moyen	Suites données
<p>Maintien des crédits d'animation</p>	<p>- Identifier les projets les plus structurants pour les filières, en prenant en compte les particularités régionales (besoins, spécificités régionales, cohérence entre les actions).</p>	<p>Crédits d'animation fléchés en direction d'Interbio, organisme interprofessionnel chargé de l'animation des filières bio franc-comtoises, et qui assure avec la Chambre la gouvernance du pôle bio régional. Permet une cohérence entre l'animation des filières bio franc-comtoises et le suivi technique des exploitations bio.</p> <p><b>Exemples d'actions de structuration de filières menées par Interbio avec le soutien des crédits d'animation : programme 2012</b>  <b>Filière lait :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et analyse des potentiels de production laitière et recherche de synergie avec le besoin des entreprises de transformation.</li> <li>Organisation collective des producteurs de lait standard : suite de l'animation pour la structuration des producteurs sur le grand Est. Etude pour la faisabilité d'une OP commerciale avec une trentaine de producteurs vosgiens.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de solutions pour la valorisation du lait des producteurs désirant passer en bio et isolés dans leur fruitière. Information aux producteurs de fruitières à Comté sur la possibilité de démarrer une fabrication en bio.</li> <li>• Organisation d'une porte ouverte sur une ferme laitière récemment convertie en bio et en comté.</li> </ul> <p><b>Filière céréales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à la journée filière de Saône, reconduction de la formule mais ciblée sur la filière Grandes Cultures : Simulation de conversion et présence des opérateurs économiques; échanges entre producteurs bio et non bio</li> <li>• Collecte et analyse des assolements dans les systèmes céréaliers en début de campagne. Exploitation des données pour comprendre et orienter les flux de valorisation. Ex : céréales secondaires et luzerne vers les éleveurs.</li> <li>• Suite de la construction de référence technique et édition de plaquettes et d'une brochure technique à diffuser aux agriculteurs lors de journées techniques et de portes ouvertes</li> <li>• Organisation de portes ouvertes et de journées techniques à destination des producteurs conventionnels</li> </ul> <p><b>Multi-filières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactualisation en instantané avec les Chambres d'Agriculture des "informations terrain". Organisation et stockage des informations sous format informatique.</li> <li>• Veille réglementaire : analyse et synthèse de ces informations en lien direct avec la production (pertinences des mesures d'aides et d'encadrement pour le développement des filières, évolutions réglementaires, transmission du foncier, évolutions techniques...) auprès de différentes sources d'informations (Ministère, Agence Bio, FNAB...)</li> <li>• Exploitation des informations de l'observatoire (ex : transmission des exploitations)</li> <li>• Etablissement de cartes géographiques pour l'analyse et la mise en œuvre d'actions de développement des filières.</li> <li>• Rencontres d'entreprises dans le cadre de projets individuels et confidentiels.</li> <li>• Ecoute, analyse et accompagnement des porteurs de projet d'installation de producteurs, de magasins bio, d'artisans...</li> <li>• Organisation de l'échange entre les producteurs et les transformateurs à travers les conseils d'administration d'Interbio et des réunions par filière spécialisée.</li> <li>• Communication et diffusion des informations aux opérateurs concernés (journées techniques, courriers...). Collecte et communication par mail des petites annonces bio à l'ensemble des producteurs</li> </ul>
	- appui à la décision du comité de	Le projet BIONATUR, porté par la minoterie Dornier, a été retenu au titre de l'appel à projets « Avenir Bio »

<p>Fonds de structuration « Avenir bio » de l'Agence BIO</p>	<p>sélection du fonds de structuration des filières (expertise régionale)</p> <p>-articulation éventuelle avec les projets régionaux</p> <p>- si besoin appui au suivi des projets sélectionnés lors des AAP déjà réalisés.</p>	<p>en 2009. Ce projet s'est concrétisé en 2010 et Pierre Dornier, Président de la minoterie Dornier, est venu présenter les retombées concrètes de son projet lors de la conférence régionale « agriculture biologique » du 8 avril 2011.</p> <p>BIONATUR a conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la capacité des cellules de dosage de l'usine de Bannans,</li> <li>• mettre en place un séchoir de maïs bio sur le site CERBIO à Etalans,</li> <li>• développer la capacité de stockage de céréales et de matières premières bio à Etalans.</li> </ul> <p>Ce projet a obtenu le soutien de France AgriMer et a également fait l'objet en juin 2010 d'une demande de subvention au titre de la mesure 123A du FEADER. Il a déjà enregistré des résultats concrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une augmentation très forte du volume de céréales en deuxième année de conversion bio collecté (650 tonnes collectées en 2010 contre 50 tonnes en 2009),</li> <li>• un fort développement des élevages de poules pondeuses bio dans le Grand-Est et par conséquent des volumes d'œufs bio vendus (160 000 œufs bio vendus au mois de janvier 2011 contre 80 000 au mois de janvier 2009),</li> <li>• des perspectives en termes d'introduction de pain bio dans la restauration collective.</li> </ul> <p>Actuellement, une deuxième phase de BIONATUR est en cours. Un projet a été déposé dans le cadre du 7ème appel à projets de l'Agence Bio. Il vise, outre la finalisation du stockage des céréales bio sur Etalans, à effectuer des investissements immatériels (embauche de cadres) pour poursuivre le développement de la société.</p>
--	---	--

### III LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO

Actions	Moyen	Suites données
<p>Accompagnement de l'introduction des produits bio dans la restauration collective en général</p>	<p>Présenter les actions menées à ce titre ainsi que leur plan de financement détaillé.</p>	<p><u>Réalisé en 2009</u> : travail d'étudiants en Master 2 de l'université de FC sur la comparaison théorique de la demande en produits locaux de la RC régionale et la production agricole régionale (données statistiques)</p> <p><b>Action financée par la DRAAF dans le cadre du PRALIM</b>  <b>Développement de l'approvisionnement en produits locaux dont bio dans les restaurations collectives (RC) de Franche-Comté.</b>  L'action a débuté en juillet 2009, et est menée par une chargée de mission de la Chambre Régionale</p>

		<p>d'Agriculture (CRA) à mi-temps, en collaboration avec une autre chargée de mission à mi-temps d'INTERBIO. Elle vise à développer à moyen terme des filières locales d'approvisionnement de la restauration collective (dont les produits bio locaux), afin de fixer une valeur ajoutée en région et d'améliorer l'alimentation des franc-comtois. Elle a débuté par un état des lieux des pratiques de la restauration collective sur la base d'une enquête régionale, et s'appuie sur 8 sites pilotes. L'action vise également les filières régionales de production (information et accompagnement si besoin dans leur réorganisation) et la mise en relation de l'offre et de la demande (rencontres, mailing liste).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Réalisé en 2009-2010:</u> juillet 2009-mars 2010: inventaire de la demande/état des lieux (enquête non exhaustive, permettant à la CRA-INTERBIO de « rentrer » dans le sujet) janvier 2010: constitution des 8 sites pilotes et début d'accompagnement (introduction concrète de quelques produits grâce à une mise en relation avec les producteurs)- rencontre et information de 4 filières régionales (lait/viande/poissons/fruits et légumes)-constitution d'une mailing liste et premières mises en relation de l'offre et de la demande :mail -rencontres croisées (journée « viandes et restauration » avec INTERBEV- journée de témoignages et d'échanges pour cuisiniers et gestionnaires, pour initier des formations avec le CNFPT)-opération ponctuelle « mangeons «bio Local » reconduite début 2011. Livrables réalisés :« Guide retour des expériences des sites pilotes » , «Guide pour l'aide à la commande de produits maraîchers», synthèse de l'enquête sur la demande régionale de la restauration collective, compte rendu de la journée du 1<sup>er</sup> décembre organisée avec le CNFPT ,disponible sur leur site) et des rencontres offre/demande organisées.</li> <li>• <u>Réalisé en 2011 : Le travail initié en 2009 et 2010 s'est poursuivi</u> 1)poursuite des travaux vers l'offre : rencontre des opérateurs céréaliers et de quelques transformateurs laitiers privés, accompagnement filière viande suite à restructuration récente régionale. ce travail de mise en relation est désormais reconnu et utile, mais il doit évoluer vers un système durable (questionnement sur la plateforme virtuelle ou physique multi-débouchés, ses modalités, les conditions de son animation). 2)Valorisation de la confiance acquise en 2010 pour développer les contractualisations, mettre en place des formations ouvertes à toutes les structures, avec l'appui d'autres structures partenaires (CNFPT, collectivités...)</li> <li>• <u>Réalisé en 2012 :</u> La question de la poursuite de l'action s'est posée fin 2011 à l'occasion d'un bilan. Les travaux menés ont donné l'idée à la CRA-INTERBIO d'élargir leur action à d'autres débouchés (restauration commerciale, autres types de circuits courts). Le travail 2012 a consisté, en plus des actions effectuées depuis 2010 comme le suivi des sites pilotes, à mettre en place un marché de gros en produits locaux et à étudier la faisabilité d'une plateforme virtuelle régionale. L'objectif est d'aboutir à une mise en place ès 2013.</li> </ul> <p><u>Financement</u></p> <table border="1" data-bbox="907 1321 2163 1377"> <tr> <td data-bbox="907 1321 1155 1377"></td> <td data-bbox="1155 1321 1404 1377"><b>DEPENSES</b></td> <td data-bbox="1404 1321 2163 1377"><b>FINANCEMENT</b></td> </tr> </table>		<b>DEPENSES</b>	<b>FINANCEMENT</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>FINANCEMENT</b>			

			ETAT	CRA FC	Autofinancement		
			2009	36 951 €	10 000 € (27%)	20 380 € (55%)	6 571 € (18%)
			2010	107 443 €	19 500 € (18%)	58 000 € (54%)	29 943 € (28%)
			2011	88 800 €	14 600 € (16%)	50 520 € (57%)	23 680 € (27%)
			2012	58 350 €	14 000 € (24%)	32 300 € (55%)	12 050 € (21%)

  

<p>Circulaire interministérielle « produits bios dans la restauration collective de l'Etat »</p>	<p>Inciter à l'introduction progressive de produits bio dans la restauration collective de l'Etat en :</p> <p>1/ organisant par exemple des réunions d'information avec les décideurs, les gestionnaires, les sections régionales du comité interministériel d'action sociale (SRIAS), puis avec les cuisiniers dans les restaurants administratifs des agents publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du ministère de l'agriculture ou ceux des établissements sous sa tutelle</li> <li>• des autres ministères ou de leurs établissements sous tutelle</li> </ul> <p>2/ en établissant des contacts avec les fournisseurs potentiels au niveau local (en appui de l'action demandée à la FNAB sur ce sujet dans le cadre de la convention FNAB-DGPAAT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Réalisé 2009-2010</u> Constitution d'un fichier de contact de tous les restaurants RA et RIA de la région concernés à partir du fichier SIGAL, et des annuaires. Première prise de contact téléphonique.</li> <li>• <u>Réalisé 2011</u> Il était prévu de réunir éventuellement les structures intéressées pour avancer sur le sujet et d'affiner leurs besoins d'appui, les mettre en lien avec CRA/INTERBIO Organisation en septembre 2011 à BESANCON d'une formation à la restauration durable dans le cadre de la campagne financée par l'UE avec RISTECO pour le développement du BIO et du local</li> <li>• <u>Réalisé 2012</u> Rien n'a été entrepris de significatif en 2012 sur cette thématique. Les acteurs de la restauration collective de l'État ne répondent pas aux sollicitations. Rien de spécifique n'est mené. Lorsque des actions voient le jour, elles sont incluses dans le programme « restauration collective en général » évoqué ci-dessus.</li> </ul>
--	--	--

<p>Exemplarité de l'enseignement agricole.</p>	<p>-Inciter à l'introduction progressive de produits bio dans les restaurants scolaires des établissements d'enseignement agricoles, et viser à proposer systématiquement des produits bio au menu des restaurants scolaires de l'enseignement agricole.</p> <p>- Sensibiliser les gestionnaires des restaurants scolaires des établissements d'enseignement agricole de la région</p> <p>- faciliter les échanges d'expériences entre les établissements de l'enseignement agricole de la région</p>	<p>La restauration collective des EPLEFPA est très engagée dans le PNNS depuis le PNNS 1.(2001/2005). Dès 2003, une articulation est apparue avec le programme « agriculture et DD » .</p> <p>Enfin, elle a été intégrée dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public (PREAP) qui a inscrit dans ses axes de travail la « restauration scolaire durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Historique des actions réalisées :</u> Repas ponctuels 100% bio ou avec au moins produit bio dans chaque EPLEFPA 2006 : Formation des gestionnaires, économes et chefs de cuisine à l'achat durable et aux possibilités du code des marchés publics concernant l'achat de produits biologiques. 2009 : estimation des émissions de GES des RC des EPLEFPA 2009/2010 : enquête sur les besoins en produits bio et /ou SIQO et/ ou locaux (enquête Interbio + CRA)</li> <li>• <u>Détail des actions réalisées en 2009-2010 :</u> 7 lycées agricoles l enquêtés par CRA/INTERBIO et recevant toutes les informations dans le cadre du projet régional porté par la CRA/INTERBIO (propositions des producteurs, réunions d'information régionales) 1 lycée agricole (Besançon) accompagné comme site pilote 6 types de produits introduits en circuit court à Dannemarie (pain, bœuf, porc, yaourts, fromages, légumes). certainement plusieurs introductions de produits locaux ou de l'exploitation en lycées agricoles mais la DRAAF n'a pas de retour.</li> <li>• <u>Actions réalisées en 2011</u> Une amplification des actions a été possible grâce à l'appui d'un chef de projet "restauration collective et circuits courts" au LEGTA de Montmorot. Ce chef de projet est missionné au niveau régional sur le sujet. En 2011, un deuxième site pilote a également été désigné (l'EPL de Montmorot).</li> <li>• <u>Travail en cours en 2012</u> Le recrutement du chef de mission régional a porté ses fruits : 1) Une charte très détaillée et opérationnelle est en cours de finalisation. Baptisée « carte sur table » , elle vise à faciliter l'introduction des produits locaux (dont bio) dans la restauration collective scolaire, 2) une réflexion est en cours pour permettre l'introduction de légumes frais locaux (dont bio) dans les menus, 3) Un travail est en cours dans le Pays du Sud Jura avec 9 autres établissements scolaires, 4) Des colloques « Introduire des produits locaux dans la restauration collective » sont organisés, 5) Un réseau de cuisiniers des lycées agricoles a été créé pour favoriser les échanges d'expériences.</li> </ul>
--	---	---

<p><b>Mener une réflexion sur les appels d'offres avec les CT pour proposer systématiquement des produits bio au menu des restaurants scolaires de l'enseignement agricole;</b></p>	<p>Etat des lieux dans les régions : -étude des différentes modalités de mise en œuvre : changement des politiques d'achat des groupements opérations ponctuelles</p>	<p>Cet aspect est inclus dans les réflexions globales de la mission CRA/INTERBIO, cofinancée DRAAF/région</p>
---	---	---

#### IV RECHERCHE - DEVELOPPEMENT ET FORMATION

Actions	Moyen	Suites données
<p>Recherche - Développement</p>		
<p><b>Développer la recherche/développement en agriculture biologique</b></p>	<p>- s'assurer de la cohérence des programmes régionaux de recherche/développement avec les spécificités régionales</p>	<p><b>Actions en cours dans les EPLEFPA (mission expérimentation, développement, innovation)</b>  - Expérimentation comparaison de systèmes de culture biologique, intégré, conventionnel sur l'EPLEFPA de Vesoul (action 16 de l'axe 2 du plan Ecophyto 2018). une nouvelle convention 2012-2015 vient d'être signée pour ce programme avec l'ONEMA et la Bergerie nationale de Rambouillet  - Expérimentation désherbage mécanique sur culture de blé tendre d'hiver sur l'EPLEFPA de Vesoul  - Travaux de recherche et de développement sur le produit lait et ses dérivés au sein des ENIL de Franche-Comté, à travers la PFT Innovalim  - Démonstration de maraîchage biologique sur l'EPLEFPA de Valdoie, avec valorisation en circuits courts dans la restauration collective de l'établissement  - expérimentation sur l'alimentation des escargots bio au CFPPA de Chateaufarine  - Travail de développement de la valorisation des produits bio en cours aux ENIL de Mamirole et Poligny.</p>

Actions	Moyen	Suites données
---------	-------	----------------



Formation		
<p align="center"><b>Intégrer le mode de production agricole biologique aux référentiels de formation de l'enseignement agricole</b></p>		<p>Depuis la rentrée de septembre 2008, l'ensemble des diplômes et titres professionnels et technologiques de niveau V, IV, III, II et I constituant l'offre de formation du MAAPRAT sont concernés par le mode de production biologique, que ce soit en formation initiale scolaire ou par apprentissage et en formation continue (NDS DGER5/SDPOFE/N2008-2081 du 27/06/2008).</p> <p>Localement, dans le cadre des espaces d'autonomie dont disposent les établissements d'enseignement, des modules spécifiques sont consacrés à l'agriculture biologique (MIL à Dannemarie/Crête, MAP à Vesoul, etc.)</p> <p>1 établissement bénéficie de la mention « AB » dans l'intitulé de son offre de formation : l'EPLEFPA de Montmorot pour un Certificat de spécialisation plantes aromatiques et médicinales, un BPREA, et un BTS.</p> <p><b>Bilan des formations bio en lycées agricoles (année scolaire 2011/2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 formations spécifiques bio (1 BPREA, 1 CS et un BTS)</li> <li>• 5 modules de formation spécifiques bio (2 MAP et 3 MIL)</li> <li>• 204 stagiaires ou apprentis sur des exploitations ou entreprises bio, issus de 5 établissements différents</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'installation des agriculteurs en agriculture biologique</b></p>	<p>- favoriser la communication sur l'agriculture biologique et sa connaissance, par exemple par l'organisation de rencontres au niveau régional entre des professionnels de la bio et les étudiants de l'enseignement agricole.</p> <p>- favoriser la diffusion des plaquettes d'informations sur l'offre de formation en agriculture biologique.</p>	<p>Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics sont des supports privilégiés pour l'apprentissage des différents modes de production et le choix du système de production à l'installation. En Franche-Comté, des ateliers ont été progressivement convertis en agriculture biologique ou sont en passe de l'être dans les 7 EPLEFPA : 350 000 pots de yaourts produits annuellement dans les ENIL de Mamirolle et Poligny, des parcs d'escargots sur Châteaufarine, du maraîchage à Valdoie, des productions maraîchères et aromatiques sur 1,5 ha à Montmorot, 35 ha de grandes cultures à Port/Saône, des surfaces herbagères à Mancy,...</p> <p><b><u>La DRAAF a choisi d'organiser en 2012 une conférence régionale AB sur le thème de la formation bio.</u></b></p>
<p><b>Communiquer sur l'offre d'enseignement agricole offerte dans ce domaine et notamment en s'appuyant sur les actions des exploitations bio des lycées agricoles</b></p>	<p>- aider à valoriser les exploitations bios des lycées agricoles pour développer sur ces exploitations l'accueil éducatif de public extérieur.</p>	<p>Cette conférence s'est déroulée dans l'établissement d'enseignement agricole de Dannemarie sur Crête le 23 février 2012 en présence de Jean-Marie Morin, animateur national du réseau Formabio au Ministère chargé de l'agriculture. Au programme, la question de la formation des jeunes et des adultes. L'objectif était de faire le point sur la sensibilisation à l'AB des élèves, stagiaires, apprentis et étudiants de l'enseignement agricole, dans le cadre général du développement durable, et de favoriser les échanges entre les établissements et les professionnels de l'AB sur le thème de la formation.</p> <p>De nombreux témoignages ont pu être recueillis à cette occasion, dont des témoignages d'étudiants sur la façon dont ils percevaient l'enseignement « agriculture biologique » dans leur établissement.</p>

<b>Partenariat avec l'Education nationale</b>	- favoriser l'accès aux informations en cas de sollicitations	Échanges dans le cadre des réunions agendas 21 des lycées.
<b>Aides FEADER à la formation continue (mesure 111A)</b>		Remarque : Les formations indiquées ci-dessous sont celles qui comprennent l'agriculture biologique dans leur thématique Programme de formations VIVEA 2008 : 33 378€ de FEADER Programme de formations FAFSEA 2008 : 7 549€ de FEADER Programme de formations VIVEA 2009 : 33 435€ de FEADER Programme de formations VIVEA 2010 : 47 931€ de FEADER Programme de formations FAFSEA 2010 : 1 029€ de FEADER Programme de formations VIVEA 2011 : 23 462€ de FEADER <b>TOTAL FEADER de 2008 à 2011 : 146 784€</b>

## V REGLEMENTATION ADAPTEE

<b>Actions</b>	<b>Moyen</b>	<b>Suites données</b>
<b>Veiller à ce que le mode de production biologique soit représenté dans les organes consultatifs sur lesquels l'Etat s'appuie pour définir ses politiques</b>	- veiller à la représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs au niveau régional.	Aucune action menée sur ce thème

